



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Série évaluation de projet

Évaluation finale du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) Programme stratégique mondial (PSM)

2014-2018

RÉSUMÉ

SÉRIE ÉVALUATIONS DE PROJETS

**Évaluation finale du
Programme stratégique mondial (PSM)
(2014-2018) pour le
Cadre intégré de classification
de la sécurité alimentaire (IPC)**

RESUME

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2019

Citation requise:

FAO. 2019. *Évaluation finale du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) Programme stratégique mondial (PSM) – 2014-2018. Résumé*. Rome. pp.14

Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2019



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Crédits photographiques en couverture (de haut en bas): ©UNHCR/FAO, ©IPC, ©IPC, ©Fao/Tobin Jones, ©Fao/Tobin Jones

Acronymes et abréviations

AFI	Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire aiguë
AMN	Échelle de mesure de la malnutrition aiguë
CFI	Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire chronique
CH	Cadre harmonisé
CILSS	Comité permanent inter-état de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
DFID	Ministère britannique du développement international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PSM	Programme stratégique mondial
USM	Unité de soutien mondial
HNO	Vue générale des besoins humanitaires
HRP	Plan d'intervention humanitaire
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
MTR	Examen à mi-parcours
ONG	Organisation non gouvernementale
GTT	Groupe de travail technique
PAM	Programme alimentaire mondial

Résumé

1. Ce document constitue l'évaluation finale de la première phase du Programme stratégique mondial (PSM) pour le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), de 2014 à 2018. L'évaluation qui est axée sur un niveau stratégique a une forte vocation d'apprentissage; elle propose des recommandations pour la prochaine phase du PSM. Elle respecte également son obligation de rendre des comptes vis-à-vis des trois agences donatrices du PSM. L'objectif stratégique général du PSM est le suivant : *«les décideurs aux niveaux mondial, régional et national utilisent l'IPC pour prendre des décisions, ce qui fournit les preuves et les normes nécessaires à de meilleures décisions qui améliorent les politiques et la programmation en matière d'urgence et de développement»*. Cette évaluation confère à l'utilisation de l'IPC une position centrale. Les conclusions s'appuient sur des entretiens avec des informateurs clés, en particulier avec des utilisateurs de l'IPC aux niveaux mondial, régional et national; sur des visites dans quatre pays; sur des entretiens à distance couvrant trois autres pays; sur une enquête en ligne ciblant les utilisateurs de l'IPC; et sur un examen de la documentation.
2. L'environnement externe dans lequel le PSM a été conçu initialement s'est considérablement modifié, du point de vue de l'évolution de la sécurité alimentaire et du contexte institutionnel dans lequel ces stratégies sont abordées, notamment en ce qui concerne l'augmentation des crises humanitaires et l'attention désormais portée au lien développement-humanitaire. La configuration et l'influence de l'IPC et du Cadre harmonisé (CH) se sont considérablement étendues au niveau mondial, et ont également constitué une source essentielle d'information et d'analyse dans quatre pays touchés par la famine au cours des deux dernières années: le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen.
3. Le PSM s'est considérablement développé au cours de sa première phase, en doublant son budget annuel entre 2012 et 2017 et en doublant l'effectif de l'Unité de soutien mondial (USM). Il a fourni un soutien direct à 36 pays appliquant une, deux ou les trois échelles de l'IPC.

Utilisation de l'échelle AFI de l'IPC

4. Les principaux utilisateurs de l'Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire aiguë (AFI) de l'IPC sont les donateurs aux niveaux national, régional et mondial. Cette échelle est devenue pour les donateurs la «référence mondiale» et la principale source d'information sur la sécurité alimentaire. Ceux qui sont les plus proches de l'IPC (par exemple, les bailleurs de fonds) le comprennent mieux et sont plus conscients de ses forces et de ses faiblesses. Les acteurs qui ont moins de familiarité avec le processus de l'IPC sont moins conscients de ses limites. L'AFI sert principalement à prendre des décisions en matière de financement humanitaire - au niveau mondial et au sein des pays, et de ciblage, en particulier dans les pays confrontés à des crises récurrentes ou prolongées où l'IPC est bien établi, par exemple en Afghanistan et au Soudan du Sud. Dans les pays où les crises humanitaires sont moins fréquentes, comme le Honduras ou le Pakistan, les informations fournies par l'Échelle de mesure l'insécurité alimentaire aiguë (AFI) sont plutôt plus utilisée pour des informations contextuelles de fond, à moins que l'analyse ne présente une classification de phase 3 ou supérieure.
5. Les Nations Unies s'appuient sur les résultats de l'AFI pour orienter les Documents annuels de synthèse sur les besoins humanitaires (HNO) et le Plan de réponse humanitaire (HRP) dans de nombreux pays, en calculant par exemple le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire au cours de l'année à venir. Dans les pays confrontés à des crises

humanitaires récurrentes et prolongées, l'AFI constitue une source d'information essentielle pour le cluster Sécurité alimentaire et moyens de subsistance (FLS). L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) sont les principaux utilisateurs de l'AFI pour les décisions d'allocation de ressources de haut niveau, mais sont plus susceptibles d'utiliser leurs propres données d'enquêtes et d'évaluations dans le cas de décisions de programmation et de ciblage plus précis. Les organisations non gouvernementales (ONG) utilisent l'AFI pour les décisions de planification de haut niveau, ainsi que pour le lobbying et la collecte de fonds auprès des donateurs. Bien que les autorités nationales respectives doivent généralement approuver l'AFI avant sa publication, les gouvernements sont des utilisateurs moins fréquents de cet outil. Il est plus probable que l'AFI soit utilisée pour guider les décisions au niveau des gouvernements dans les cas où ils disposent d'un système annuel de planification de la réponse humanitaire.

6. L'AFI, qui a été développée en Afrique, est utilisée majoritairement par des pays africains plutôt que par des pays d'autres continents. Les résultats de l'enquête en ligne ont montré que les niveaux de satisfaction à l'égard de l'AFI étaient plus élevés en Afrique subsaharienne qu'en Asie et en Amérique latine.
7. L'AFI est de facto devenue le mécanisme permettant de déclarer un état de famine, qu'il soit appréhendé, probable ou réel dans les pays utilisant l'IPC. C'est un puissant déclencheur pour une réponse à grande échelle, qui témoigne cependant de l'échec d'une action rapide en réponse à une alerte rapide de la part de la communauté internationale d'aide humanitaire et des gouvernements.
8. La nature collective et fondée sur le consensus de l'AFI est considérée par les utilisateurs comme sa plus grande valeur ajoutée. Cette qualité conjuguée au processus systématique d'analyse structurée de l'IPC lui confère autorité et crédibilité. En tant que norme internationale, elle peut être utilisée pour effectuer des comparaisons dans l'espace et dans le temps. La qualité de l'analyse est le principal facteur qui influe sur l'utilisation de l'AFI, de manière positive lorsque celle-ci est perçue comme fiable, et négativement lorsque la qualité des données qui alimentent l'analyse et/ou le processus d'analyse IPC suscite des inquiétudes. Parmi les autres facteurs ayant une incidence sur son utilisation, citons la rapidité, le moment choisi pour prendre les décisions clés et la publication rapide des conclusions de l'analyse. Plus les analyses de l'AFI seront fréquentes, plus cette échelle aura de chances d'être utilisée et de répondre aux besoins des décideurs, par exemple dans les pays confrontés à des crises prolongées où les analyses AFI sont effectuées plus d'une fois par an.
9. Les utilisateurs ne possédant pas une connaissance et une compréhension adéquates de l'IPC ni des concepts afférents de sécurité alimentaire, auront du mal à l'utiliser pour leurs prises de décision. Quatre-vingts pour cent des répondants à l'enquête en ligne étaient « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » pour dire que l'AFI répondait à leurs besoins. Dans le cas contraire, les réponses négatives étaient suscitées par un niveau inadéquat en termes d'analyse territoriale et par le fait que les utilisateurs souhaitaient avoir plus d'informations sur les personnes ayant besoin d'une assistance (analyse par groupes de population), sur leurs besoins, ainsi que sur les facteurs et les causes de l'insécurité alimentaire.
10. L'échelle de mesure de la malnutrition aiguë (AMN), qui est utilisée par certaines agences à un niveau technique pour les décisions de programmation dans les pays, a attiré à juste titre l'attention sur les problèmes de nutrition au niveau mondial. Mais elle n'a que

rarement été citée comme une source d'information pour la prise de décisions et elle n'est pas actuellement utilisée pour guider les politiques. Cette échelle, qui pourrait substantiellement compléter l'AFI et encourager une analyse plus holistique de la sécurité alimentaire, ne réalise pas encore son potentiel.

11. Au cours de sa prochaine phase, l'Unité de soutien mondial (USM) prévoit d'accroître ses investissements dans les communications et la diffusion. À ce jour, les ressources sont insuffisantes. Mis à part sa participation à des initiatives mondiales utilisant l'IPC, telles que le Rapport mondial sur les crises alimentaires, le PSM n'a fourni qu'un soutien limité à l'utilisation de l'IPC. Au niveau des pays, l'évaluation a révélé que les membres des groupes de travail techniques (GTT) avaient rarement une bonne connaissance des décideurs susceptibles d'utiliser l'IPC, ou qu'ils collaboraient peu avec eux. Au fur et à mesure que l'AFI gagnera en visibilité, les partenaires du PSM devront adopter une approche plus cohérente et unifiée en ce qui concerne la communication.
12. Les parties prenantes au PSM ne s'accordent pas sur le point de savoir si l'IPC doit ou non jouer un rôle d'alerte précoce, bien que cela soit clairement indiqué dans le Manuel V3.0. Il ressort clairement que si l'AFI a les moyens de saisir l'état actuel de l'insécurité alimentaire, par contre elle ne remplit pas correctement sa fonction d'alerte précoce. Les projections de l'IPC - principale source d'alerte précoce - n'ont jamais été testées rétrospectivement.

Utilisation de l'échelle CFI de l'IPC

13. Les conclusions des études de cas financées par le ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID) en 2017 et de la présente évaluation révèlent peu de preuves de l'utilisation des résultats de l'Insécurité alimentaire chronique (CFI) par les décideurs des pays dans lesquels elle a été mise en œuvre. Les responsables gouvernementaux, les agences des Nations Unies et les ONG considèrent que la CFI pourrait servir à orienter les mesures politiques nationales et sous-nationales, les plans de programmation et d'investissement, à travers une approche encourageant la création d'un consensus. Mais ces possibilités n'ont pas encore été exploitées. Les facteurs qui influent négativement sur son utilité sont les suivants: l'unité géographique d'analyse est trop étendue et par conséquent la granularité d'analyse est insuffisante; la disponibilité limitée et la mauvaise qualité des données; le caractère politiquement sensible des résultats; et la difficulté de traduire les résultats en recommandations.
14. Bien que le PSM ait soutenu le déploiement de la CFI au niveau des pays, cette action n'a été précédée d'aucune étude de faisabilité suffisamment approfondie, ni d'aucun engagement adéquat avec les utilisateurs éventuels et les décideurs. Un suivi bien plus important au niveau des pays est nécessaire. Toutes ces activités excèdent les capacités actuelles de l'USM.

Qualité

15. La qualité des analyses de l'IPC dépend de la qualité des données sur lesquelles elles sont basées. L'influence croissante de l'AFI a encouragé les investissements dans la collecte de données dans certains pays, par exemple au Soudan du Sud. La disponibilité des données est une contrainte, en particulier dans les pays connaissant des poches occasionnelles d'insécurité alimentaire aiguë. Les données manquantes qui affectent la qualité des analyses AFI de l'IPC sont les suivantes: données sur la mortalité, la nutrition et les déplacements, ainsi que des données sur les zones « difficiles à atteindre ».

16. La tendance actuelle concernant la collecte de données consiste actuellement à effectuer de grandes enquêtes quantitatives, bien que certains pays s'inquiètent de la qualité des données qui sont produites. En dépit de la propension des décideurs à préférer les données quantitatives, il est important que les analyses AFI de l'IPC s'appuient sur de nombreuses sources et types de données différents pour corroborer la «valeur ajoutée» de l'IPC en matière de convergence des preuves. Des données qualitatives robustes et pertinentes ont un rôle important à jouer dans l'enrichissement de l'analyse, par exemple dans les zones difficiles d'accès où les enquêtes quantitatives sont difficiles à mettre en œuvre. Les utilisateurs de l'AFI demandent plus de transparence sur les sources de données qui alimentent l'analyse de l'IPC et sur ceux qui participent à l'atelier d'analyse.
17. L'établissement d'un consensus est l'une des dimensions les plus précieuses et les plus problématiques de l'analyse de l'IPC. Certains pays craignent que les compromis politiques nuisent aux résultats et que les personnes impliquées dans le processus d'analyse ne soient pas suffisamment expérimentées pour gérer de telles pressions. Les estimations démographiques de l'AFI pour les différentes phases constituent des données particulièrement influentes lors de l'affectation des ressources et des décisions de ciblage, tout en étant également les données les plus contestées quant à la manière dont elles sont calculées et à leur précision.
18. Le rôle actuel de l'IPC en matière d'alerte et de déclaration de l'état de famine entraîne de nombreuses responsabilités. La note d'orientation du PSM (Programme stratégique mondial) sur la famine a fait l'objet d'un examen constant et de plusieurs versions. Des chercheurs préoccupés par l'incapacité de l'IPC à saisir l'ampleur et la longévité d'une grave insécurité alimentaire aiguë ont analysé ses méthodes d'analyse et de déclaration d'un état de famine.
19. L'USM (Unité de soutien mondial) a adapté son approche en matière d'assurance qualité au cours des dernières années, en se basant sur l'expérience acquise, mettant désormais davantage l'accent sur l'assistance technique en temps réel et moins sur les examens formels de qualité (en temps réel ou rétroactif). Elle s'efforce de trouver un équilibre délicat entre son rôle constructif de soutien technique au cours du processus d'analyse, en respectant l'appropriation au niveau du pays, et son rôle de gardien de l'IPC en tant que norme mondiale, garantissant ainsi le respect même des normes de qualité.

Institutionnalisation

20. L'institutionnalisation de l'IPC au niveau des pays est l'un des principaux objectifs du PSM, et vise à intégrer les processus de l'IPC dans les institutions gouvernementales. L'inadéquation de cette approche « au modèle unique » en matière d'institutionnalisation est généralement acceptée dans le cadre du PSM, et est devenue de plus en plus problématique dans les pays où le gouvernement peut être partie au conflit qui est une cause majeure d'insécurité alimentaire aiguë. Toutefois, en l'absence d'une stratégie ou d'une approche clairement définie en matière d'institutionnalisation, le PSM manque de clarté quant à sa signification et le pragmatisme prévaut. Il faudra attendre encore longtemps pour atteindre l'objectif consistant à faire budgétiser et payer par les gouvernements nationaux l'ensemble de l'analyse IPC. Dans de nombreux pays, sa pérennisation serait impossible sans le financement externe de bailleurs de fonds.
21. Les progrès en matière d'institutionnalisation de l'IPC au niveau régional varient considérablement entre les autorités régionales. Dans certaines régions, le défi consiste à ne pas s'arrêter aux projets financés par des fonds externes, assortis de délais précis qui

soutiennent l'IPC, et poursuivre les projets en intégrant l'IPC dans des cadres institutionnels plus durables, en tirant les leçons de l'expérience du CH et du Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel(CILSS) en Afrique de l'Ouest.

22. Le renforcement des capacités du PSM a été essentiel pour l'institutionnalisation et a généré des réactions positives de la part des parties prenantes au niveau des pays. Ce résultat est en grande partie attribuable aux activités de l'Unité de soutien mondial (USM), mais à mesure que la demande de développement des capacités augmente de façon exponentielle, il sera nécessaire de trouver une stratégie plus durable pour répondre à cette demande. Le développement des capacités a jusqu'à présent été technique. Il devrait s'amplifier pour aider les utilisateurs et les décideurs de l'IPC à mieux comprendre les résultats de l'IPC et à les utiliser dans l'élaboration des politiques et dans la programmation.
23. La relation IPC-CH s'est progressivement renforcée au fil du temps. Intrinsèquement liés, toute perte de crédibilité de l'un d'entre eux affectera l'autre. Ils font tous deux face à des difficultés similaires lorsqu'ils produisent des analyses de qualité au cours desquelles surgissent des problèmes de qualité et de disponibilité des données et lorsqu'ils doivent communiquer leurs résultats. Une harmonisation et une collaboration plus étroites sont essentielles à l'efficacité de chacune de ces entités.

Capacités d'adaptation

24. Le PSM, et l'USM en particulier, ont mis au point une culture de réflexion et d'apprentissage. Ils font preuve d'une grande capacité d'adaptation, par exemple lors du processus participatif de rédaction du Manuel v3.0. La capacité d'adaptation des groupes de travail techniques au niveau des pays est plus variable. L'USM encourage désormais davantage les exercices d'apprentissage de leçons au niveau national, ce qui favorise une culture de réflexion et d'apprentissage. L'adaptation du PSM à la suite des réactions systématiques des décideurs relatives à l'utilisation de l'IPC a été plus faible que sur le plan technique.

Partenariat mondial, gouvernance et gestion du PSM

25. Le PSM compte désormais 15 partenaires représentant différents types d'organisations, notamment des agences des Nations Unies, des ONG et des organisations régionales. Alors que certaines agences partenaires ont activement participé au PSM et à l'IPC aux niveaux mondial, régional et national, d'autres ont eu des difficultés à institutionnaliser l'IPC au sein de leurs propres agences, en particulier les ONG internationales, en raison notamment du manque de ressources et de compétences techniques. Toutefois, leur pleine participation au PSM est importante pour la légitimité de l'IPC en tant qu'effort mondial et pour garantir que le PSM reflète des perspectives différentes.
26. L'USM a maintenu son indépendance au niveau mondial, mais dans certains pays, l'IPC est exagérément associé à la FAO, ce qui a des conséquences sur la façon dont sa neutralité est perçue. L'USM a su gérer avec talent les demandes nombreuses et variées. Néanmoins, elle continue d'être surchargée, minée par l'incertitude des financements futurs, ce qui entrave la capacité de l'USM à se développer et à répondre aux demandes supplémentaires du PSM à mesure que l'IPC gagne en influence.

Équité/parité hommes-femmes

27. Un certain nombre d'utilisateurs de l'IPC interrogés dans le cadre de cette évaluation ont exprimé des préoccupations concernant le manque de désagrégation des données dans l'analyse AFI de l'IPC. La demande la plus importante concerne la désagrégation en unités

géographiques plus petites, suivie d'une désagrégation par différents groupes de population. Ce dernier point sera pris en considération durant la prochaine phase du PSM.

28. Le message clé de cette évaluation est le suivant : l'influence grandissante de l'AFI s'accompagne de responsabilités plus importantes, et ces responsabilités incombent au PSM en tant que gardien et promoteur de l'AFI. Bien que le PSM ait à son actif un certain nombre de réalisations majeures au cours de sa dernière phase, il devra définir des priorités stratégiques afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes de l'IPC. Réaliser tout le potentiel du partenariat mondial sera essentiel pour y parvenir.

Recommandation 1. L'orientation stratégique proposée pour le PSM devrait être réorientée comme suit:

- i. Donner plus d'importance *au rôle d'alerte précoce* de l'AFI et préciser quel type d'alerte précoce l'AFI peut et doit jouer, aux côtés d'autres systèmes d'alerte précoce.
- ii. Suspender le déploiement de la CFI tout en essayant de trouver les moyens de la faire évoluer et en essayant de savoir si une autre organisation serait mieux placée que le PSM pour prendre en charge son développement et son déploiement.

Recommandation 2. Accorder plus d'attention au suivi de l'utilisation des échelles AFI et AMN aux niveaux national, régional et mondial.

Recommandation 3. Le PSM devrait se concentrer sur le renforcement de la qualité et de la transparence du processus d'analyse de l'IPC pour les échelles AFI et AMN, car ces facteurs sont déterminants pour l'utilité et la crédibilité de l'IPC.

29. L'évaluation recommande plusieurs manières de procéder, allant des sources de données à la recherche d'un consensus, avec des implications pour les personnes participant au processus d'analyse de l'IPC.

Recommandation 4. Un mécanisme de financement de la recherche pour le PSM/USM devrait être mis en place afin de constituer une base de preuves permettant de guider le développement technique futur des échelles d'analyse AFI et AMN de l'IPC.

30. Un tel mécanisme permettra au PSM de commander des études indépendantes qui approfondiront l'analyse et la compréhension de l'insécurité alimentaire aiguë, par exemple pour renforcer l'IPC dans l'analyse et la prévision de la famine et pour évaluer rétrospectivement la précision de ses prévisions en matière d'alerte précoce.

Recommandation 5. Le PSM devrait élaborer et clarifier sa stratégie d'institutionnalisation aux niveaux national et régional.

Recommandation 6. L'influence, l'utilisation et l'exposition croissantes de l'IPC ont des implications pour les partenaires mondiaux du PSM.

31. Cela peut inclure une participation accrue des partenaires au développement des capacités aux échelons national et régional, une contribution au PSM selon leurs avantages comparatifs respectifs, un renforcement de leur engagement au-delà du domaine technique et l'intensification de l'institutionnalisation de l'IPC au sein de leurs propres agences.

Recommandation 7. Le PSM devrait continuer à développer l'IPC en désagrégeant mieux ses données.

32. À savoir par sexe, par type de déplacement (IDPs), en aidant les pays à désagréger l'analyse en unités géographiques plus petites et en étudiant comment l'analyse IPC peut être adaptée aux contextes urbains.

Recommandation 8. Des questions clés dépassant la portée de cette évaluation devraient être étudiées lors de la révision à mi-parcours de la prochaine phase du PSM.

33. Parmi celles-ci, il faut citer l'approche du PSM en matière d'assurance qualité, ainsi que l'efficacité et la pertinence des dispositifs de gouvernance du PSM.

BUREAU DE L'ÉVALUATION
E-mail: evaluation@fao.org
Adresse : www.fao.org/evaluation

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie